

La qualité est dans notre nature

ECHOS

Agricoles



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LANDES

Septembre
2018

Le journal de la Chambre d'agriculture

BILAN d'ACTIVITÉS

2013 - 2018



Contact Chambre d'agriculture

Tél. 05 58 85 45 45

landes.chambagri.fr

SOMMAIRE

- 3 | Vie institutionnelle
- 5 | Forêt
- 6 | Installation - Transmission
- 8 | Agriculture biologique
- 9 | Environnement
- 14 | Gestion de l'eau
- 18 | Élevage
- 23 | Conseils
- 27 | Formation
- 28 | Territoires
- 30 | Circuits courts
- 32 | Promotion des produits



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LANDES

Contact Chambre d'agriculture
Tél. 05 58 85 45 45
landes.chambre-agriculture.fr

Septembre 2018 - Numéro de parution : 51
Chambre d'agriculture des Landes
Direction de la Publication : D. GRACIET
Conception : Copytel - Mont de Marsan
Crédit photos : Chambre d'agriculture des Landes



Dominique **GRACIET**
Président de la Chambre d'agriculture des Landes

Édito

REBONDIR

Les années de cette mandature auront été particulièrement difficiles pour notre agriculture départementale. La Chambre d'agriculture a eu un rôle primordial dans la gestion de crises sanitaires douloureuses, d'accidents climatiques répétés, d'une conjoncture économique dégradée - notamment en élevage - , et devra assumer la sortie de toutes les communes landaises du nouveau périmètre des zones défavorisées.

Pour autant, et nous devons mieux le faire reconnaître par la future PAC et les pouvoirs publics, notre modèle agricole landais garde toute sa pertinence : des exploitations en polyculture élevage, diversifiées, productives, et des productions de qualité adaptées à tous les marchés.

Notre agriculture landaise reste pourtant un secteur d'avenir, avec de vraies perspectives de croissance. La meilleure stratégie est de maintenir le cap, rester confiants, trouver des moyens nouveaux pour s'adapter, innover, investir pour améliorer nos performances et développer nos entreprises.

Plus que jamais, la Chambre d'agriculture est le partenaire incontournable des agriculteurs, de leurs projets qu'ils soient individuels ou collectifs en lien avec les opportunités offertes par l'organisation économique, et du renouvellement des générations.

Nos conseillers spécialisés ou de terrain sont à l'écoute des besoins de chacune et chacun. La proximité et la neutralité du conseil sont et resteront notre ADN.

Nous souhaitons également rester l'interlocuteur privilégié des différentes collectivités landaises, et au premier rang du conseil départemental, pour toutes les questions qui concernent l'activité agricole et les modes de production, mais aussi l'aménagement du territoire, les questions d'environnement, l'approvisionnement local, la gestion des ressources.

Ce bilan d'activités 2013-2018 revient en détail sur l'ensemble de nos actions dans tous nos domaines de compétences.

Chaque jour, nous nous attachons à développer le rôle moteur de l'agriculture en développant nos références techniques et économiques, en menant des réflexions sur les filières et systèmes de production, en travaillant avec les acteurs des territoires à la création de dynamiques locales. Aujourd'hui, les défis à relever sont nombreux, l'innovation sous toutes ses formes, économique, technique ou organisationnelle, reste au cœur de nos missions.

Agrolandes demain sera un outil supplémentaire à notre disposition pour les imaginer et les mettre en œuvre, charge à nous, Chambre d'agriculture de les capitaliser, de les diffuser dans nos fermes et nos filières pour les transformer en valeur ajoutée et revenu supplémentaire.

La Chambre d'agriculture doit faciliter le rebond d'une agriculture landaise crédible, productive, entreprenante, diversifiée, et présente dans tous les territoires.

Pour cela, elle doit avoir pour priorité de permettre une rémunération convenable de l'acte de production au service d'agriculteurs debout sur tout le territoire, qui vivent de la valorisation de leur travail.



Vie institutionnelle

47 élus pour 6 ans

24 sessions

Les 47 élus de la Chambre d'agriculture, représentant l'ensemble des acteurs du monde rural, se sont réunis au cours de 24 sessions depuis 2013, pour traiter de sujets nationaux et d'enjeux pour l'agriculture landaise. Outre l'étude annuelle sur le revenu agricole et la situation économique forestière, voici les principaux dossiers traités :

- Intempéries et aléas climatiques
- Point sur les directives Nitrates
- Lois agricoles
- GIP Agrolandes et innovations en agriculture
- Agrilocal
- Nouveau dispositif à l'installation
- Crise de l'élevage
- PAC 2020
- Influenza aviaire (point de situation, cluster bio-sécurité...)
- Agriculture biologique

52 réunions du Bureau

Dans l'intervalle des sessions, les membres du Bureau se réunissent pour prendre des décisions et orientations relatives aux actions de la Chambre d'agriculture.

4 tournées agricoles organisées pour les 4 Préfets en exercice depuis 2013.

4 visites du Ministre de l'Agriculture

- Stéphane LE FOLL s'est rendu 3 fois dans les Landes :
en septembre 2015 à Morcenx pour l'assemblée générale des sylviculteurs et une rencontre avec les professionnels agricoles sur la crise bovine et les ressources en eau
en mai 2016 à Mugron et février 2017 à Mont de Marsan à propos de l'influenza aviaire
- Stéphane TRAVERT est venu dans le département en juin 2018 pour la reprise de l'activité palmipèdes et les intempéries.



De g. à d. : Mme MARTHIEN, Préfet des Landes, le Ministre de l'agriculture, le Président de la Chambre d'agriculture et Mme LAFITTE, présidente de la commission agricole du Conseil Départemental des Landes - 18 septembre 2015 à Morcenx

NEW LOOK POUR LE SITE INTERNET

PLUS DYNAMIQUE, PLUS D'ACTUALITÉS,
PLUS DE CONSEILS
3 000 INTERNAUTES CONSULTENT
CHAQUE MOIS CE SITE. ET VOUS ?
landes.chambre-agriculture.fr



Toutes les sessions ont lieu en présence de Mr le Préfet et de la Présidente de la commission agricole du Conseil Départemental - ici en mars 2018

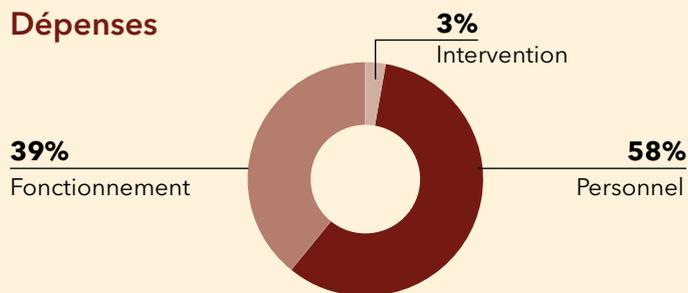
BUDGET : 6,7 millions €

La **Taxe sur le Foncier Non Bâti (TATFNB)** représente la principale ressource de la Chambre d'agriculture des Landes. Dans un contexte de rationalisation des finances publiques, elle n'évolue plus en valeur absolue et a **baissé de 60 000 €** au cours du mandat. De plus, en 2015, nous avons subi une **ponction de l'Etat de 1 200 000 €** sur le fond de roulement.

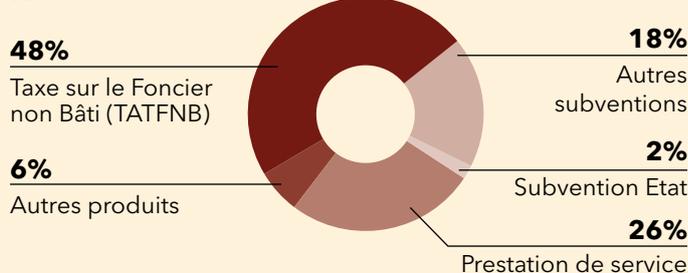
Face à ce contexte financier difficile, les élus de la Chambre d'agriculture ont souhaité rendre plus robuste notre modèle économique **en développant les prestations de services** auprès des agriculteurs et des collectivités afin d'atteindre une répartition des recettes ainsi : 50% TATFNB - 25% conventions et subventions - 25% prestations.

Sur cette fin de mandat et dans le cadre du décret du 13 mai 2016, les Chambres d'agriculture de Nouvelle Aquitaine ont initié un mouvement de regroupement et d'optimisation de leurs fonctions dites supports : informatique, comptabilité, ressources humaines, visant une professionnalisation de ces activités et à terme des économies.

Dépenses



Recettes



Une équipe de 100 salariés

67 salariés Chambre agriculture soit 63 ETP

31 salariés pour les **11** associations dont les activités s'inscrivent dans les missions ou la politique professionnelle de la Chambre d'agriculture (Fdasah, Gîtes de France, Fdgdon, Landes Nature, Landes Conseil Elevage, FdGEDA...)

1 400 agriculteurs accompagnés tous les ans par un conseiller de la Chambre d'agriculture

Vous satisfaire, notre priorité !



La Chambre d'agriculture est certifiée par l'AFNOR pour ses activités de conseil, formation et études, depuis 2014.

Cette démarche vise à renforcer notre professionnalisme.

Nos engagements qualité :

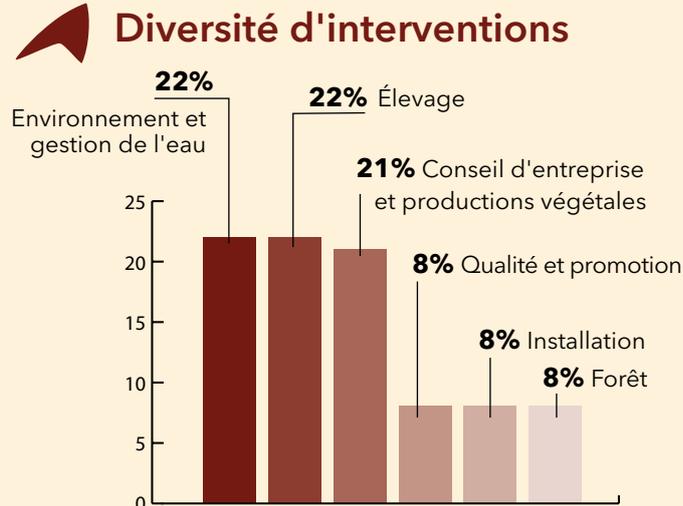
- L'écoute ; proche de vous pour mieux vous comprendre
- L'éthique ; des valeurs (confidentialité, responsabilité, intégrité, objectivité, indépendance...) pour le respect de vos intérêts
- La réactivité ; pour que vous gardiez une longueur d'avance
- L'efficacité ; des prestations pertinentes au bon moment
- L'expertise ; une large palette de compétences
- La clarté des informations ; pour une relation en toute confiance

Jean Marc BENQUET, agriculteur à Sorde l'Abbaye, président de la commission des finances



« Les élus de la Chambre d'agriculture ont décidé et réussi à maintenir les effectifs de salariés pour faire face aux nouvelles missions attribuées et surtout être en capacité de répondre à la diversité des besoins des agriculteurs, notamment compte tenu de la complexité croissante des réglementations. »

Diversité d'interventions



Forêt

Trois conseillers forestiers Chambre d'agriculture travaillant en partenariat avec deux conseillers CRPF interviennent sur le terrain.

Ils animent les Groupements de Productivité Forestière (GPF), conseillent les sylviculteurs et participent au dispositif de surveillance phytosanitaire dans le cadre du Département Santé des Forêts.



Sophie LEZER,
sylvicultrice à
Mimizan,
éluée CRPF

« Aujourd'hui, la bonne dynamique des prix des bois observés lors des ventes organisées par l'ONF et les experts incite les propriétaires forestiers à mettre leur bois à disposition du marché. La ressource est là, et le juste prix fera sortir le bois de nos forêts ce qui permettra de sécuriser les approvisionnements des industries de notre massif. La filière Bois Nouvelle Aquitaine a de beaux jours devant elle pour notre industrie d'aujourd'hui et celle de demain. »

Reconstitution de la forêt post tempête 2009

Ces conseillers ont accompagné les propriétaires forestiers techniquement et administrativement dans leurs démarches de demandes de subventions dans le cadre du plan chablis. Le programme d'aide à la reconstitution s'est achevé à l'automne 2017. L'objectif de 200 000 ha de nettoyage et de reconstitution est atteint.

Valorisation de nouveaux itinéraires techniques

De nouveaux itinéraires techniques ont été proposés pour la reconstitution de la forêt : rotations raccourcies, intégration de la biodiversité, plantations dédiées à la production d'énergie, diversification des essences... Autant de pistes ayant fait l'objet de visites techniques proposées aux adhérents des Groupements de Productivité Forestière (GPF).

Action en Sud Adour pour les petits propriétaires

La mise en place de deux Associations Syndicales Libres (ASL St Sever et ASL Pouillon) dès 2013, a permis à un grand nombre de propriétaires forestiers de se regrouper pour pouvoir réaliser des travaux de débroussaillage, plantation, éclaircie, coupe rase... et bénéficier d'aides, dans ce secteur où la forêt est très morcelée. Depuis 2017, le travail se poursuit avec le projet Sylv'Adour ayant pour objectif de valoriser à des fins énergétiques les plantations existantes.

La Chambre d'agriculture est à l'origine de ces ASL avec le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), les Pays concernés et le Conseil Départemental. Elle est partenaire de l'opération Sylv'Adour soutenue par l'Ademe et le Conseil Départemental.



Tournée forestière organisée par le GPF Sud Adour



Tournée forestière du GPF Sud Landes



Marquage d'un arbre pour le suivi de la défoliation dans le cadre des missions Département Santé des Forêts, des conseillers forestiers de la Chambre d'agriculture

Installation Transmission



Acteur incontournable de l'INSTALLATION

Notre accompagnement à l'installation des porteurs de projet a pour objectif de faciliter, sécuriser et pérenniser la mise en œuvre de chaque projet en apportant un éclairage neutre et objectif.

En 2015 et 2018, la Chambre d'agriculture a obtenu de la DRAAF, le renouvellement de l'agrément du Point Accueil Installation Transmission (PAIT) et du Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP). Cela confirme notre position d'acteur incontournable de l'installation dans le département.



Jérémy LAPEYRE, agriculteur à Orist,
président du COTI (Comité d'Orientation Transmission
Installation) des Landes

« Suite aux travaux du COTI, qui réunit tous les acteurs de l'installation dans les Landes, et à l'obtention du doublement de la DJA, les projets d'installation landais sont globalement beaucoup mieux aidés. De plus avec la mise en place récente du prêt d'honneur et la poursuite de l'aide du Conseil Départemental, tous les types de projets peuvent être accompagnés. D'ailleurs les statistiques montrent qu'un projet d'installation bien préparé, avec les aides de l'Etat a toutes les chances de déboucher sur une installation pérenne. »

+ de 1 000

nouveaux candidats reçus au Point Accueil
Installation (180 en moyenne / an)

265

entretiens PPP (Plan Professionnel
Personnalisé) réalisés

155

jeunes agriculteurs installés avec les aides
de l'Etat

27

installations avec l'aide du Conseil
Départemental des Landes
(15 réalisés par la Chambre agriculture)

8

prêts d'honneurs attribués
(5 réalisés par la Chambre agriculture)

* données sur la période du 01/01/2013 au 30/06/2018



S'installer et transmettre en agriculture

Au PAIT, nous informons les candidats sur les différentes démarches à entreprendre pour mettre en œuvre leur projet et sur les dispositifs financiers existants. La « boîte à outils » des aides à l'installation s'est étoffée avec notamment la mise en place des prêts d'honneur et la revalorisation de la DJA en lien avec l'effort d'investissement.

Passer de l'idée au projet

Lors des entretiens PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé), nos conseillers agréés « compétences » définissent les besoins en matière de formation du candidat, et nos conseillers agréés « projet » apportent leur expertise sur l'analyse du projet. Ils proposent ensuite un accompagnement sur mesure pour passer de l'idée au projet en intégrant les aspects techniques, économiques, humains... Cela se matérialise par un diagnostic préalable précis, une étude économique permettant de se projeter sur 4 ou 5 ans puis un suivi post-installation.

A noter : Nous participons à un groupe de travail animé par le Conseil Départemental visant la mise en place d'espaces tests agricoles pour de futurs maraîchers.

Bien préparer sa TRANSMISSION

L'anticipation est une des clés de réussite d'une transmission. Aussi, nous organisons chaque année, pour les agriculteurs de plus de 55 ans, une **journée d'information** sur tous les aspects juridiques, économiques, fonciers, fiscaux... de la transmission.

Au PAIT, chacun est renseigné individuellement et peut être accompagné dans sa réflexion. Un **diagnostic d'exploitation à céder** permet de cerner les forces et faiblesses de son exploitation pour optimiser la transmission. L'inscription au Répertoire Départ Installation (RDI) de son exploitation permet de proposer des repreneurs au futur cédant.

Au niveau d'un territoire dans le cadre de projets de PLUI, nous avons réalisé 4 études prospectives de transmission/reprise des exploitations (voir p.28).



Lors de la journée annuelle d'informations sur la transmission, des ateliers en petits groupes avec des experts sont organisés - ici avec la MSA sur les règles et démarches liées à la retraite.



330

participants aux journées de la transmission

15

diagnostics d'exploitation de cédants effectués

85

inscriptions d'exploitations au RDI

MISSION
SERVICE
PUBLIC

Instruction de plusieurs dossiers de demandes d'aides : examen de la complétude et de l'éligibilité d'un dossier avant transmission à la DDTM pour instruction finale

140 dossiers de contrôle du plan de développement d'exploitation

25 demandes d'aides parrainage et d'aide à l'inscription au Répertoire Départ Installation

CFE

Faciliter les démarches administratives

Le Centre de Formalités des Entreprises agricoles a pour objectif de **faciliter les démarches administratives** des entreprises agricoles à l'occasion de leur création, modification de situation ou cessation d'activité.

En une seule fois, avec un seul dossier, vous pouvez effectuer toutes les déclarations auxquelles vous êtes tenus auprès des administrations et organismes (INSEE pour le N°SIRET, MSA, Centre des Impôts, Greffe du Tribunal de Commerce...).

Le CFE assure le suivi des demandes ACCRE (aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises), tient les registres du fonds agricole, celui de l'agriculture pour les EIRL et depuis le 1^{er} juillet 2018, celui des actifs agricoles (en lien avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture).

Pour bénéficier des aides à la reconstitution de la forêt (plan Chablis) suite à la tempête ou pour récupérer la TVA après une vente de leur bois, les propriétaires forestiers doivent détenir un numéro SIRET et s'adressent donc au CFE agricole.

Depuis 2015, il en est de même pour les éleveurs non professionnels qui commercialisent des chiens et des chats.

MISSION
SERVICE
PUBLIC



Activités CFE :

5 100

déclarations enregistrées dont

1 900 créations d'activité
1 850 modifications d'activité
1 350 cessations d'activité traitées

22 %

des déclarations concernent les forestiers

7 %

des déclarations pour les activités « chiens-chats »

160

demandes ACCRE instruites

40

dossiers de fonds agricoles

Agriculture biologique



Mireille LAVIE-JUSTE,
agricultrice à Belhade, présidente de la commission bio

« On ne s'improvise pas agriculteur bio du jour au lendemain d'où l'intérêt de se faire accompagner par la Chambre d'agriculture pour mûrir son projet aux plans technique et économique, mais aussi prendre en compte les aspects humains, faire les bons choix de matériel et analyser les risques avant de se lancer. De plus il est essentiel que les soutiens financiers à l'AB soient maintenus sur le long terme pour accompagner les agriculteurs qui se sont engagés dans le défi technique de la bio. »



X 2 du nombre
d'exploitations bio dans
les Landes depuis 2013

365 exploitations

8 200 ha

Accompagnement individuel

Après une phase d'accompagnement d'installations essentiellement en maraîchage bio sur de petites unités, la Chambre d'agriculture est sollicitée actuellement pour des demandes de conversion d'exploitations en grandes cultures sur des surfaces plus conséquentes. En élevage, nous réalisons des études personnalisées pour quelques projets de conversion d'ateliers de bovins viande et lait.

Nous répondons à **200** demandes de renseignements techniques et économiques sur la conversion par an ; soit un doublement des sollicitations depuis deux ans.

Démonstrations et essais

Chaque année, 5 RDV techniques sont proposés aux agriculteurs AB ainsi qu'à tous les agriculteurs conventionnels intéressés par les techniques alternatives. **300 à 400** agriculteurs y participent.

- **Démonstrations de désherbage mécanique** avec divers types de bineuse, herse étrille de dernière génération, robot de désherbage en maraîchage ...
- **Journée maraîchage bio** avec productions sous serres ou en plein champ
- **Couverts végétaux** : à l'automne sur l'implantation (choix des variétés en fonction des sols) et au printemps sur la destruction mécanique
- **RDV annuel** sur la ferme bio du lycée agricole de Sabres à l'automne



Chaque année, lors de la journée organisée sur la ferme du lycée agricole de Sabres, de nombreux élèves de toute la région viennent découvrir les nouveautés techniques comme ce robot pour les interventions en maraîchage bio.

Plusieurs essais sont mis en place et les résultats sont publiés dans le bulletin trimestriel bio transmis aux producteurs bio landais et aux adhérents des GEDA.

Autres actions :

- Suivi de **20** exploitations bio / an
- Collectes et publications de marges brutes en grandes cultures bio
- Formation de **90** agriculteurs (conversion bio, maraîchage, culture de plantes médicinales et aromatiques)

En session

La session du 5 mars 2018 a été consacrée spécialement aux enjeux de l'agriculture biologique et à la nécessité pour les producteurs de pouvoir vivre de leur métier. Il s'agissait d'une première.



Essais de cultures nouvelles telles que le miscanthus.

- **Essais annuels** sur les **variétés maïs bio** à Souprosse (avec Arvalis) et **soja bio** à Captieux (avec la Chambre d'agriculture de Gironde)
- **Essais de cultures nouvelles** chez une vingtaine d'agriculteurs : quinoa, chanvre ou miscanthus. Ces cultures sont maintenant adoptées par plusieurs agriculteurs avec des débouchés en graine, litière ou paillage.

Environnement

VALORISATION DES DÉCHETS



Organisation de collectes

Chaque année, la MVAD (Mission de Valorisation Agricole des déchets) participe, en partenariat avec les coopératives agricoles et négoce, à la mise en place des collectes départementales gratuites de déchets d'exploitation en vue de leur **valorisation par recyclage**.

Pour répondre aux demandes d'agriculteurs, deux collectes exceptionnelles ont été mises en place avec la Cuma640 : en 2014 pour les **pneus agricoles usagés** et en 2016 pour les **huiles usagées** (vidange et hydraulique).



Jacques DUFRECHOU,
agriculteur à Sabres,
président de la MVAD

« Il y a 25 ans, la MVAD a été créée à la Chambre d'agriculture pour permettre, aux collectivités d'éliminer leurs boues de station d'épuration à bon prix, et aux agriculteurs de les valoriser en toute sécurité en rendant ainsi service à la société. Grâce au travail de traçabilité mis en place, aucun impact négatif environnemental n'a été décelé sur les sols et les cultures pendant toute cette période. Fort de ce constat, la MVAD a toute légitimité à répondre aujourd'hui aux sollicitations d'autres producteurs de déchets, tout ceci dans l'intérêt de nos territoires. »

Volume des collectes :

700 tonnes
d'emballages vides

200 tonnes
de bâches d'ensilage
et d'enrubannage

250 tonnes
de pneus

15 000 litres
d'huiles usagées

Réalisation de plans d'épandage

La MVAD propose aux communes et aux industriels, une filière de valorisation de leurs déchets organiques ou minéraux, fiable, pérenne et conforme à la réglementation par le biais de plans d'épandage.

13 communes produisant des boues de station d'épuration et 12 industriels landais sollicitent la MVAD. L'activité avec les industriels s'est amplifiée depuis 4 - 5 ans.

Ces industriels produisent :

- des cendres issues de chaudières à biomasse : Finsa à Morcenx, Gascogne Papier à Mimizan, Cogeland à Labouheyre, Rayonier à Tartas...
- des digestats d'unité de méthanisation : Fonroche à Bénesse, Méthalandes à Hagetmau, Méthalarde à Grenade...
- des boues de station d'épuration d'abattoirs ou d'industries agroalimentaires : Ronsard à Losse, Caillor à Sarbazan, Soléal à Labenne et Bordères, SERETRAM à Labatut...

Après avoir déterminé la conformité et la valeur agronomique de chaque déchet, la MVAD recherche les agriculteurs intéressés afin de définir un plan d'épandage et assure ensuite le suivi agronomique annuel.

Une **centaine d'agriculteurs** utilisent ces divers types de déchets pour la fertilisation en substitution partielle des engrais minéraux sur une surface totale **3 000 ha de cultures** non destinées à l'alimentation humaine.



ACCOMPAGNEMENT À L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES

Depuis plusieurs années, la Chambre d'agriculture est fortement impliquée dans l'accompagnement à l'amélioration des pratiques des agriculteurs en faveur de l'environnement.



La signature de la charte en avril 2018

Plusieurs actions sont conduites, en partenariat avec la Cuma 640 et les coopératives agricoles, dans le cadre de la convention agriculture environnement signée avec le Conseil Départemental. L'objectif est de limiter l'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires sur la qualité de l'eau.

Depuis un an, l'accent a été mis autour de **cap-tages classés « prioritaires »** : **Orist, Arbouts et Pujò Le Plan**. Les agriculteurs sont mobilisés sur deux actions phares : meilleure utilisation des couverts végétaux (choix des espèces, date d'implantation et destruction mécanique) et désherbage mécanique des cultures d'été. En avril 2018, une charte a été signée par le Conseil Départemental, la Chambre d'agriculture, la Cuma 640 et les syndicats d'eau potable concernés, pour encourager ces pratiques.



Eric NASSIET,
agriculteur à Habas, membre de la
commission environnement

« La chambre d'agriculture participe à de très nombreux travaux sur la protection de l'environnement pour répondre aux attentes de la société mais aussi des consommateurs et des agriculteurs.

Notre objectif est bien de répondre à ces attentes tout en veillant à la faisabilité économique mais aussi technique de ces différents enjeux. En effet au fur et à mesure que nos connaissances et nos technologies évoluent, nous progressons chaque jour un peu plus. Nous nous félicitons du travail que nous faisons en partenariat avec le Conseil Départemental, les coopératives du territoire, la fédération des Cuma, ainsi que d'autres parties prenantes telles que l'agence de l'eau pour diminuer notre empreinte environnementale. »

- **30 journées techniques organisées** : démonstration de matériel de désherbage alternatif, implantation et destruction mécanique des couverts, conduites de nouvelles cultures de diversification (céréales à paille, oléoprotéagineux...) et rotation des cultures
- **3 sites d'essais** mis en place chaque année en Nord Adour et Sud Adour sur la réduction des herbicides, mais aussi le désherbage localisé sur le rang et binage de l'inter-rang avec visites des parcelles et diffusion des résultats techniques
- **90% des surfaces en maïs** des secteurs d'Orist et des Arbouts sur lesquelles les agriculteurs se sont engagés par convention avec leur coopérative dans un raisonnement des pratiques phytosanitaires
- **130 mesures MERCI** (p.24) effectuées depuis 2016 : évaluation de la restitution en éléments fertilisants des couverts afin d'établir des références locales
- **60 diagnostics** d'amélioration des parcours d'élevage PAG
- **180 dossiers AREA-PVE**, de demande d'aides Plan Végétal Environnement
- **900 dossiers AREA-PCAE** (bâtiments d'élevage) p. 22
- **515 PPF** (Plan Prévisionnel de Fumure) réalisés avec l'outil « Mes P@rcelles » qui garantit la détermination des doses de fertilisants à apporter conformément à la méthode de calcul règlementaire
- **12 fermes landaises DEPHY** - animation et suivi de ces fermes dans le cadre du réseau national de production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires
- **7 groupes d'agriculteurs** qui mettent en œuvre des pratiques durables, conciliant compétitivité et respect de l'environnement dans le cadre d'une démarche agroécologique, sont accompagnés techniquement, en co-animation avec la Cuma640. 5 groupes ont été reconnus GIEE



Animation de 5 groupes d'agriculteurs reconnus GIEE

Le principe du GIEE est de s'appuyer sur des expériences d'agriculteurs qui mettent en œuvre des pratiques durables, conciliant compétitivité et respect de l'environnement, pour les optimiser avant de les diffuser par l'exemple. Les 5 GIEE landais sont mobilisés autour des sujets suivants :

- **développer le désherbage mécanique** (4 agriculteurs du GEDA Pouillon-Peyrehorade, adhérents de la Cuma de Tilh et Misson)
- **diversifier les rotations et les assolements** (4 céréaliers du GEDA de St Sever)
- **améliorer la structure et la vie biologique du sol** (8 adhérents des Cuma de Cauneille et Tilh)
- **favoriser une couverture permanente** des sols et autonomie protéique en élevage bovin (9 éleveurs)
- **développer l'agroforesterie** sur les parcours de palmipèdes (9 éleveurs)

En juin 2015, lors de la journée Innov'Action à Estibaux sur le désherbage mécanique dans une démarche collective en Sud Adour. La résistance de certaines adventices a incité le groupe des 4 agriculteurs du GIEE à faire évoluer leurs pratiques de désherbage.

Fabrice CASTERAA,
agriculteur à Cauneille, représentant
la Cuma640 à la Chambre d'agriculture



« Je fais partie d'un GIEE. Avec la Cuma et la Chambre d'agriculture, nous avons mis en place sur mes parcelles une plateforme d'essais de couverts végétaux avec différents modes d'implantation et de destruction ainsi que des mesures MERCI pour évaluer la restitution en éléments fertilisants. Les résultats ont été diffusés lors de journées techniques. J'ai pu choisir les types de couverts et modes de destruction les plus adaptés à mes besoins et à mes terrains. »



FDGDON Certification des bulbes de lys pour l'export

La Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) est un syndicat professionnel accompagné par la Chambre d'agriculture. Outre ses actions de lutte contre la flavescence dorée ou de piégeage des nuisibles, elle aide, les producteurs de bulbes de lys à se conformer à la réglementation en vigueur pour l'exportation, essentiellement vers la Hollande mais aussi le marché japonais.

Mandatée par la DRAAF, la FDGDON assure la surveillance phytosanitaire des cultures de bulbes de lys auprès de 7 producteurs sur 400 ha. En début d'année, des prélèvements de sols sont effectués pour détecter la présence de nématodes spécifiques, interdits à l'exportation. A partir du mois de juin, une prospection visuelle des symptômes viraux sur feuillage est réalisée. Les résultats sont transmis à la DRAAF qui délivre ensuite les documents officiels de circulation de ces végétaux.

Été 2017, un inspecteur phytosanitaire du Ministère de l'agriculture japonais est venu vérifier sur le terrain le respect du cahier des charges des règles d'exportation des lys, ici avec le chargé de mission de la FDGDON.

ÉNERGIES RENOUVELABLES : UN NOUVEL ENJEU



Joel BATS, agriculteur à St Maurice, président de la commission énergies renouvelables

« Vu l'importance du sujet « énergie » dans le débat agricole et pour certains secteurs tels que l'élevage ou l'irrigation, nous avons décidé de créer une commission énergie dès le début de la mandature. Le monde agricole, en recherche de complément de revenu, a toute capacité à répondre à l'enjeu sociétal de production d'énergies renouvelables grâce notamment à son espace, ses bâtiments, sa production de biomasse. Aujourd'hui, le travail conduit au plan départemental et régional en matière d'essais, de références, d'études et de conseils, nous permet d'apporter une réponse à toutes les demandes des agriculteurs. »

Méthanisation

Nous avons apporté un appui à l'émergence de projets de méthanisation initiés pour certains par les GEDA et portés par des agriculteurs en groupe ou à titre individuel à Bordères (GEDA de Grenade), Peyrehorade (GEDA de Pouillon-Peyrehorade), Benesse Maremne, Pomarez :

- aide à la mise en place du projet en lien avec d'autres partenaires agro industriels producteurs de biomasse (Soleal à Bordères...), utilisateurs d'énergie (Soal à Pomarez), gaziers (GRDF ou TIGF) et les bureaux d'études
- réalisation des études d'opportunité (dimensionnement, viabilité ...)
- mise en place de formations et organisation de visites d'autres sites

Nous avons suivi également des projets industriels portés par des développeurs privés :

- participation aux négociations entre agriculteurs et industriels (Méthalandes à Hagetmau et Métaneo à Bénesse Maremne)
- analyse des propositions faites aux agriculteurs qui souhaitent utiliser le digestat ou fournir des effluents, afin de défendre leurs intérêts (prix et valeur fertilisante)

Mise en place d'essais

Pour étudier les possibilités de fournir de la matière sèche à des méthaniseurs, nous avons mis en place des essais pour quantifier cette matière sèche.

- **Cultures Intermédiaire à Vocation Energétique (CIVE)** en 2017 à Bourriot et en 2018 à Carcarrès : cultures à bases de céréales à paille (orge, avoine, seigle, triticale) en association ou pas avec des légumineuses comme le méteil
- **Récolte de canes de maïs** (essais sur 2 ans)

Consommation d'énergie

Nous recherchons des solutions pour réduire les factures d'électricité pour les agriculteurs :

- **réalisation d'enquêtes** chez les éleveurs de volailles et palmipèdes pour faire un état des lieux des consommations d'énergie (action régionale). Ce travail a dû être stoppé avec l'influenza aviaire.
- **conduite d'une étude**, en relation avec Arvalis et les autres Chambres d'agriculture de la région, sur les leviers d'économie d'énergie en irrigation. Diffusion des résultats via les messages irrigation hebdomadaires.



Journée Innov'action à Mimbaste en juin 2014 : visite d'une exploitation séchant le maïs avec des rafles



Électricité

Suite à la disparition des tarifs réglementés en électricité en décembre 2015, nous avons informé les agriculteurs sur les nouveautés :

- suite à l'ouverture à la concurrence, organisation de 4 réunions avec **150 participants** pour présenter les futurs changements concernant les tarifs
- renseignements à titre individuels auprès de **50 agriculteurs** avec analyse des offres reçues, explication sur le détail des factures...

ZONE VULNÉRABLE : L'EXASPÉRATION !

En 2014, la **Chambre d'agriculture s'est mobilisée contre le projet d'extension** de la zone vulnérable : motion votée en session, démarches auprès des maires, députés et sénateurs ; mais sans succès.

En effet en 2015, la zone vulnérable est passée de 126 à 254 communes dans les Landes soit les $\frac{3}{4}$ des surfaces agricoles concernées. Cette extension a été accompagnée de la mise en place d'un plan d'actions particulièrement contraignant sur ces secteurs malgré notre forte implication dans les négociations pour prendre en compte nos spécificités locales. Seules quelques dérogations ont été obtenues sur la destruction des Cipan, le mulching et les conditions d'épandage.



Accompagnement spécifique

Malgré notre désaccord total sur ce dispositif, nous avons engagé un accompagnement spécifique pour les agriculteurs concernés avec des réunions, formations et pré-études. L'objectif est de **donner les moyens d'adapter son exploitation à ces nouvelles contraintes** dans les meilleures conditions économiques possibles c'est-à-dire en évitant des investissements lourds et inutiles.

Nouveaux plans d'actions et zonage

Fin 2016, suite à la mise en contentieux de la France par l'Europe, un nouveau plan national d'actions applicables dans les zones vulnérables a été instauré, rajoutant de nouvelles contraintes notamment sur le stockage au champ des effluents.

Il se décline en un plan d'actions régional pour la Nouvelle Aquitaine qui s'applique à partir du 1^{er} septembre 2018.

La Chambre d'agriculture des Landes a participé activement aux négociations régionales concernant son contenu et son zonage (non validé à ce jour).

Nous avons obtenu la possibilité d'épandre les effluents sur céréales à paille en septembre.

Nous avons demandé la sortie de 31 communes landaises du périmètre de la zone vulnérable.

Jean-Michel ANACLET, agriculteur à Serreslous, président de la commission aménagement et gestion de l'espace



« Avec la zone vulnérable, les obligations réglementaires deviennent de véritables contraintes car elles sont trop complexes et inadaptées aux réalités de notre territoire. »

600 agriculteurs ont participé aux **5 réunions fin septembre 2014**

125 pré-études « mise en conformité sur la gestion des effluents » effectuées pour les éleveurs en zone vulnérable

115 agriculteurs formés sur « comment s'adapter sereinement et en sécurité à la zone vulnérable »



Dans les Barthes

A noter suite aux inondations du printemps 2013, l'association a été chargée du suivi du brûlage dirigé de 1 000 ha pour enlever l'herbe détruite dans les Barthes et a demandé des dérogations pour les bénéficiaires de MAEC.

Avec les événements climatiques de 2018, une attention toute particulière est portée sur les conditions d'enlèvement des prairies envasées.

MAEC souscrites :

Tursan :

165 ha engagés par **20** agriculteurs (depuis 2016)

Midouze :

400 ha engagés par **35** agriculteurs (depuis 2016)

Barthes de l'Adour :

1 900 ha engagés par **150** agriculteurs (2013 à 2018)

Landes Nature

9 plans de gestion de site Natura 2000

L'association Landes Nature dont la Chambre d'agriculture est membre fondateur met en œuvre 9 plans de gestion (appelés documents d'objectifs) de sites Natura 2000 : 4 sur la zone du Marensin, 2 sur le Bassin Versant de la Midouze, 2 dans les Barthes de l'Adour et 1 en Tursan (depuis 2013).

Ces plans définissent notamment des mesures agricoles (MAEC) comme dans les Barthes de l'Adour et depuis 2016 sur le Tursan et le Bassin versant de la Midouze. L'association Landes Nature a élaboré les modalités techniques de ces mesures en concertation avec les agriculteurs. Il s'agit de changements de pratiques pour l'entretien des prairies, la conversion des grandes cultures en prairies et l'entretien des mares du Tursan.

Gestion de l'eau

Irrigation du maïs par goutte à goutte enterré

La Chambre d'agriculture a mis en place il y a 6 ans un essai d'irrigation du maïs par goutte à goutte enterré. Conduit sur une superficie de 1,3 ha, il permet d'établir des comparaisons sur une même parcelle irriguée avec un pivot. Cet essai unique en Aquitaine est conduit dans le cadre d'un programme régional d'appui aux irrigants. Globalement, sur la période, **on constate une économie** moyenne d'eau de plus de 25% par rapport à la parcelle témoin, mais aussi en énergie électrique.



Installation du goutte à goutte enterré dans la parcelle d'essais



Visite de l'essai d'irrigation au goutte à goutte enterré en juin 2014 dans le cadre d'une journée Innov'action

98

dossiers de projets de réserve pré-expertisés pour **2 300 000 m³** et **1 400 ha** à irriguer depuis 2013.

10%

de ces projets ont obtenu une subvention de la Région et du Feader, pour un montant de **2 millions €**



Projets de création de ressources en eau

Nous accompagnons les agriculteurs dans leurs projets de création de retenues collinaires :

- appui dans le choix du meilleur site d'implantation
- réalisation du pré-dimensionnement de l'ouvrage envisagé
- participation à l'expertise sur le terrain organisé par la DDTM et l'AFB (Agence Française de la Biodiversité, ex ONEMA) pour fixer le cadre réglementaire du projet (déclaration ou autorisation) qui permettra de réaliser le dossier approprié sans risque de non recevabilité lors de l'instruction
- appui à la réalisation du cahier des charges pour la consultation de bureaux d'études et à la sollicitation d'entreprises pour établir le devis des travaux
- élaboration du dossier de demandes d'aides
- argumentation et transmission du dossier auprès de la DDTM

VALORISATION D'EAUX USÉES EN SUBSTITUTION DE PRÉLÈVEMENT DANS LE MILIEU



Eaux géothermiques

Pour répondre aux obligations réglementaires concernant le rejet d'eaux issues de forages géothermiques et destinées à un réseau de chauffage, la régie des eaux de Mont de Marsan recherchait une solution.

La Chambre d'agriculture a proposé d'**étudier la possibilité de valoriser ces eaux pour l'irrigation.**

- recherche d'un site pour implanter la réserve de stockage des eaux,
- sensibilisation des agriculteurs et mise en place d'une Association Syndicale Libre (ASL) spécifique,
- appui à la maîtrise d'ouvrage notamment pour la recherche de financeurs et l'élaboration du dossier de distribution de l'eau.

Après plusieurs années d'études et diverses démarches, un **bassin de stockage de 300 000 m³** d'eau a été créé sur la commune de Mazerolles. Il s'est rempli durant l'hiver 2017-2018 et permettra de sécuriser **l'irrigation de 137 ha** pour 4 agriculteurs qui subissaient très régulièrement des interdictions de prélèvement dans le Midou en période estivale.



Lors de l'inauguration en juin 2018, les agriculteurs concernés par cet ouvrage avec le maire de Mont de Marsan.



Chaque été, sur 20 parcelles de références, suivi des besoins en eau des principales cultures irriguées avec différentes méthodes de pilotage afin d'élaborer la meilleure stratégie d'irrigation, objet des messages conseils hebdomadaires envoyés aux irrigants landais.



Eaux de station d'épuration

Depuis 2017, nous conduisons plusieurs pré-études prospectives sur les possibilités de **valorisation agricole des eaux usées** de stations d'épuration en substitution de prélèvements dans le milieu naturel.

C'est le cas pour les stations d'épuration de Villeneuve, Gaillères, Hontanx, Mont de Marsan. Ces quatre projets permettraient d'irriguer potentiellement 825 ha en substitution de pompage dans le Midou.

Autres actions :

75 diagnostics de matériels d'irrigation effectués

290 agriculteurs formés aux bonnes pratiques de l'irrigation dans le cadre de la certification AREA

15 messages conseil irrigation hebdomadaires envoyés à **1 700** irrigants, chaque année de juin à septembre.

Objectif : permettre de déterminer et suivre les besoins en eau des cultures pour réaliser une gestion raisonnée des irrigations par la méthode du bilan hydrique.



Le lac de la Gioule qui alimente le réseau d'irrigation de l'ASA de Nord Adour

FDASAH

Adhésion au groupement d'achat d'électricité

Les ASA (Associations Syndicales Autorisées) étant soumises au code des marchés publics, la FDASAH a décidé en 2015 d'intégrer le groupement d'achat d'électricité porté par la CACG (Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne) pour 8 départements en lançant un appel d'offre.

90% des ASA ont adhéré à ce groupement pour 3 ans. Cela a été générateur d'économie en évitant une hausse historique de 3 à 5% par an.

Un nouveau marché vient d'être notifié pour les années 2019 et 2020 avec une baisse du prix de fourniture pour les grosses puissances, et une stabilité pour les autres.

Contrat d'assurances groupe

En 2016, la FDASAH a souscrit un contrat groupe assurances (responsabilité civile, bris de machines, assurance des dirigeants...). L'occasion de remettre à plat des contrats obsolètes et de renforcer les garanties à un prix négocié.

90% des ASA ont adhéré pour une **économie globale de 30%** des cotisations d'assurances, tout en ayant de meilleures garanties pour la majorité d'entre-elles.

63 ASA

900 agriculteurs irrigants dans le cadre d'ASA

17 100 ha irrigués

Prévention des vols

Depuis 2014, nous avons mis en place avec le groupement de gendarmerie départementale et la Préfecture, un dispositif de prévention des vols et dégradations sur les exploitations agricoles.

Les adhérents au réseau "Alerte Agri 40" sont informés par SMS dans les meilleurs délais des vols de matériels agricoles, d'animaux, de récoltes, de carburant... commis.

C'est la gendarmerie qui déclenche l'alerte en rédigeant les SMS, dont l'envoi est financé par la Chambre d'agriculture.

Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit de s'inscrire sur landes.chambre-agriculture.fr

165 agriculteurs reçoivent les SMS d'alerte

Cartographie des réseaux d'irrigation

Nous effectuons la cartographie numérisée des réseaux collectifs d'irrigation sur un site national accessible à toutes les entreprises de travaux dans le cadre du respect du « porter à connaissances ».

50 ASA ont fait acte de candidature et **70%** ont leur cartographie terminée.

Notre implication

La Chambre d'agriculture participe avec d'autres acteurs à plusieurs projets de territoire concernant la gestion de l'eau :

- Elaboration du projet de territoire du bassin Midour (Midou Gers et Landes) qui a pour objectif d'économiser l'eau pour tous les usages (agriculture, eau potable, industrie...) par une meilleure valorisation des ressources existantes et définir les volumes de stockage à construire pour le soutien d'étiage,
- Suivi du Plan des Gestion des Etiages (PGE) Luy-Louts et de 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) validés : Adour-Amont, Midouze, Born et Buch, Ciron - Elaboration du SAGE Adour Aval
- Définition des actions à mener pour l'étude prospective Adour 2050 sur les effets du changement climatique, conduite par l'Institution Adour



Le siège social d'IRRIGADOUR est situé à la chambre d'agriculture des Landes qui en fait partie intégrante avec les Chambres d'agriculture 32-64-65 et l'Institution Adour.

- Juillet 2013 : **désignation d'IRRIGADOUR comme Organisme Unique** de Gestion Collective des prélèvements d'eau à usage agricole sur la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du bassin de l'Adour
- 2015 - début 2016 : réalisation de l'étude et du dossier d'autorisation loi sur l'eau pour le prélèvement du volume d'eau pour l'ensemble de ce bassin
- Août 2017 : IRRIGADOUR devient par arrêté inter-préfectoral **détenteur unique de l'autorisation de prélèvement d'eau d'irrigation pour la ZRE du Bassin de l'Adour**. Les autorisations historiques individuelles de chaque irrigant deviennent donc caduques. Dorénavant, IRRIGADOUR réalise un Plan Annuel de Répartition (P.A.R) des volumes d'irrigation, ensuite soumis au Préfet pour homologation. Cela se traduira à terme par la mise en place d'un principe d'équité entre irrigants, par exemple l'harmonisation des volumes d'eau ha pour une même ressource selon les types de sol, de culture, etc.



Jean-Luc CAPES, agriculteur à Bourriot-Bergonce, président de la commission hydraulique et de l'AGIL

« Depuis 2013, un énorme travail a été effectué avec la mise en route de l'organisme unique IRRIGADOUR, pour bâtir une gestion collective des prélèvements d'eau d'irrigation et des ressources en eau sur notre bassin versant de l'Adour.

Pour répondre aux évolutions du changement climatique, notre attente était forte avec la création de nouvelles retenues comme s'y est engagé le Préfet de bassin en signant un protocole d'accord avec la profession agricole (56 millions de m³ en Adour Garonne).

Force est de constater que seulement 10% de cet objectif a été atteint à ce jour.

Au lieu de voguer de moratoire en missions diverses et autres cellules d'expertises... notre pays a besoin d'une politique volontariste où l'eau est de plus en plus une urgence pour tous les usagers de notre territoire. »

Zone d'intervention d'IRRIGADOUR dans les Landes

pour la gestion collective des prélèvements d'eau à usage agricole.



Ensemble du bassin :

145 000 ha,

282 millions de m³

3 400 préleveurs

dont Landes :

71 000 ha,

150 millions de m³

1 700 préleveurs



1800 adhérents

L'« Association de Gestion de l'Irrigation Landaise » assure pour l'ensemble des irrigants landais, **une mission de conseil et de représentation auprès des Pouvoirs Publics et des collectivités.**

Une étude a été lancée depuis 2016 avec l'appui d'un bureau d'études sur les bassins Leyre et Côtiers Nord portant sur les pratiques agronomiques en zone des sables. Elle vise à adapter les volumes autorisés aux besoins réels des plantes.

Élevage

Améliorer l'autonomie protéique des élevages bovins

Tel est l'objectif majeur, des différentes actions techniques conduites sur la **valorisation de la pâture et l'implantation de cultures dérobées** dans le cadre de la convention agriculture-environnement signée avec le Conseil Départemental.

Des références locales, servant de base à notre conseil, ont été établies à partir du suivi sur plusieurs années d'expériences concrètes de plusieurs éleveurs (sur le pâturage tournant par exemple) et de mises en place d'essais de divers types de mélanges de dérobées. Une dizaine de visites de parcelles, portes ouvertes, journées techniques, ainsi que des messages conseils mensuels sur la conduite des prairies ont permis de diffuser ces résultats.

Parallèlement, **160 diagnostics individuels d'autonomie protéique** ont été réalisés pour proposer l'implantation de cultures fourragères ou d'oléoprotéagineux sur des parcelles à potentiel agronomique limité.



Visite d'essais de cultures dérobées en mars 2016 en Sud Adour

Jean Yves HAURAT, agriculteur à Arsague, président de la commission bovins lait



« Les Landes se situent dans le bassin laitier du Piémont Pyrénéen qui conserve toute sa place dans notre économie agricole. Les défis de compétitivité, autour notamment de l'autonomie alimentaire ou de la maîtrise des charges de structure de nos élevages, sont à notre portée. Le travail de ces dernières années en atteste.

La recherche d'une meilleure valorisation, avec la production de lait bio et la commercialisation en circuits courts avec des yaourts, glaces... sont aussi des atouts que de jeunes éleveurs dynamiques ont compris. »

Adaptation du conseil

Depuis 2014, les génisses ne sont plus éligibles à la PMTVA. Aussi, nous avons orienté notre conseil technique pour les éleveurs de bovins viande sur le **rajeunissement de l'âge au premier vêlage** qui permet aussi d'améliorer la productivité du troupeau.

En 2016, compte tenu de la conjoncture difficile pour les éleveurs laitiers, nous avons décidé de **rencontrer individuellement tous les éleveurs laitiers** pour faire le point et envisager les pistes d'accompagnement possibles ainsi que les solutions d'avenir les mieux adaptées à chaque situation.

Jean-Pierre PLANTÉ, agriculteur à Port de Lanne, président de la commission bovins viande



« Malgré le contexte difficile, il faut souligner les aspects plutôt encourageants pour l'élevage bovins viande landais. Nos animaux sous signe de qualité, notamment le Boeuf de Chalosse, bénéficient des meilleurs prix du marché actuel. Le département compte un noyau de jeunes éleveurs particulièrement motivés. »

IPG

MISSION
SERVICE
PUBLIC

L'identification assure la traçabilité des animaux (bovins, ovins, caprins...). Le service IPG des Landes, Gironde et Lot et Garonne est regroupé sous l'entité EdE Aquitaine.

L'IPG édite pour chaque déclaration de naissance, un passeport qui suivra l'animal toute sa vie. Un document sanitaire est également établi pour les naissances et autres entrées d'animaux.

124 000 naissances enregistrées,

85 000 introductions d'animaux,

213 000 mouvements de sorties d'animaux



Tuberculose : surveillance renforcée

Le département est confronté depuis plusieurs années à la tuberculose bovine. L'ALMA (Association de Lutte contre les Maladies des Animaux) est fortement mobilisée sur les prophylaxies auprès des services vétérinaires et des éleveurs concernés. Un travail est conduit avec les piégeurs en lien dans la FDGDON pour mesurer l'impact de la maladie auprès de la faune sauvage.

Une phase de recrutement

Avant les épisodes d'influenza aviaire, la filière poulets des Landes en liberté recherchait des agriculteurs pour produire 400 000 poulets supplémentaires. Nous avons donc engagé en 2014 et 2015 une campagne de recrutement d'éleveurs en partenariat avec les organisations de producteurs :

- organisation de deux portes ouvertes chez des éleveurs avec **160 participants**
- **témoignages** d'éleveurs sur leur activité au quotidien, diffusés dans la presse agricole, site internet et auprès des candidats à l'installation via le Point Accueil Installation

Ces actions conjuguées à celles des organismes de producteurs ont fait émerger un nouvel engouement pour l'élevage de volailles.



Portes ouvertes dans un élevage de poulets en mars 2014 à Arboucave

Permis de construire

Pour permettre aux éleveurs de volailles en cabanes mobiles de sécuriser les sites d'élevage au regard de la réglementation de l'urbanisme et éviter ainsi des conflits de voisinage lors de construction de maison, nous proposons depuis 2015 une prestation de permis de construire pour les éleveurs de volailles. En 2017, nous l'avons étendue à tous les bâtiments d'élevage.

70 permis de construire réalisés
dont **30** en volailles.



Un élément du dossier de demande de permis de construire : le document graphique d'insertion en 3D pour apprécier l'insertion du projet dans son site



Pascal TAUZIN, agriculteur à Eyres Moncube, président de la commission volailles

« Aujourd'hui la situation a changé. Avec l'influenza aviaire, nous avons perdu des marchés que nous devons reconquérir. Des actions de communication auprès du grand public sont engagées par Qualité Landes et l'AVFL pour redonner la place qu'il mérite au 1^{er} label rouge de France qui a fêté ses 50 ans en 2015. Il existe quelques opportunités de développement en poulet bio pour répondre aux besoins du marché. Vu la pyramide des âges des éleveurs, la filière aura besoin de nouveaux producteurs pour l'avenir. »

A chacun son coût de production

Depuis 6 ans, les conseillers en élevage calculent les coûts de production pour toutes les filières animales.

Au-delà des marges brutes, ces valeurs calculées au litre de lait produit ou à la tête de volailles apportent **une vision globale de la rentabilité d'un atelier** en prenant en compte l'ensemble des charges y compris la main d'œuvre de l'exploitant.

Ces coûts de production issus de **100 fermes** de référence permettent d'avoir une situation économique précise des filières. Ils sont utilisés comme références économiques pour les études de projets d'agriculteurs, les conseils mais aussi pour le calcul d'indemnités lors de crise sanitaire par exemple.

Autres actions :

120 éleveurs par an accompagnés dans leurs projets d'élevage

750 dossiers de demandes d'aides exceptionnelles aux fourrages réalisés correspondant à 1 200 000 € attribués en 3 ans par le Conseil Départemental

400 analyses de fourrage effectuées avec le système AGRINIR avec apport de conseils pour ajuster ou corriger la ration

150 dossiers installations classées instruits (déclaration ou autorisation)

20 journées portes ouvertes organisées dans des élevages landais

400 agriculteurs landais certifiés AREA

350 éleveurs bénéficiaires des services de Landes Conseil Elevage

2 CRISES CONSÉCUTIVES INÉDITES !

La première crise H5N1, en 2016 a entraîné une prise de conscience, de la part de tous les acteurs de la filière, de la nécessité d'évoluer dans les pratiques de biosécurité.

Le vide sanitaire et l'arrêt de la production ont provoqué une remise en question. L'obligation de suivre une formation à la biosécurité a été instaurée.

La crise de 2017 a été plus marquante pour les éleveurs au plan psychologique vu l'ampleur du nombre de foyers H5N8 (308) et le dépeuplement préventif très rapide imposé. Au total 3,5 millions de palmipèdes et volailles ont été abattus en 2017 dans les Landes.

Globalement les dispositifs et indemnités mis en place par l'Etat, la Région et le Conseil Départemental ont permis à un maximum de producteurs de pouvoir redémarrer en intégrant les nouvelles pratiques indispensables à la sécurisation de leur activité.

Notre action sur tous les fronts

Elus et salariés de la Chambre d'agriculture se sont fortement mobilisés face à ces situations inédites pour la filière palmipèdes.

Information collective

- **Organisation de 5 réunions départementales** d'information avec la Préfecture et la DDSCPP pour faire des points de situation : (2016 : janvier et avril à Hagetmau - 2017 : janvier à Cazères sur l'Adour, février à Aire et septembre à Hagetmau). Chaque fois, près de **500 producteurs** y ont participé.
- **Réalisation de réunions spécifiques** pour les producteurs indépendants, les sociétés d'attrapage, les transporteurs toujours avec le même but d'informer sur la situation et sur les mesures de biosécurité qui se mettaient en place (10 en 2016 - 14 en 2017)
- **Réunions des groupements de producteurs et des organisations** professionnelles agricoles en lien avec la DDSCPP (5 en 2016 - 14 fois en 2017) pour que tous disposent d'informations de façon régulière et donnent sur le terrain des messages harmonisés.
- **Informations quotidiennes** en direct sur notre site internet : 40 actualités publiées en 2016, 34 en 2017, cartes interactives des zones de 3 et 10 km, jusqu'à **4 500 connexions** par mois

En session

Organisation de deux sessions de la Chambre d'agriculture consacrée à l'Influenza aviaire et exceptionnellement ouvertes à tous les représentants des filières volailles et palmipèdes afin de faire des points sur la situation, les indemnités et obtenir des réponses officielles aux nombreuses interrogations :

- le 22 février 2016 en présence de Mr DEHAUMONT, DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) et ses équipes
- le 20 février 2017 en présence de Mr Hervé DURAND de la Direction Générale de la Performance Economique et environnementale des entreprises (DGPE)



AGROLANDES

Dès son lancement, la Chambre d'agriculture s'est engagée dans le projet Agrolandes porté par le Conseil Départemental, avec une souscription de 40 000 € au capital.

Nous sommes membre actif et partenaire de cette initiative.

Nous participons, notamment au **cluster biosécurité**, véritable pépinière de réflexions et d'études, instauré suite aux crises d'influenza aviaire. Il a permis, par exemple, de mettre au point un modèle de portes de cages de transport assurant un nettoyage et une désinfection beaucoup plus efficace, ainsi que de trouver des solutions pour éliminer le virus présent dans les lisiers.

De plus, **une cartographie** pour localiser les bâtiments d'élevage et les stades de production dans chaque élevage a été créée. Ainsi, il sera possible de zoner efficacement les mesures à mettre en place en cas de problème sanitaire.



Marcel ST CRICQ, agriculteur à Toulouzette, président de la commission palmipèdes



« La biosécurité n'est pas une option. La 2^{ème} crise aurait pu être beaucoup plus dévastatrice si les premières mesures de biosécurité n'avaient pas été mises en place. Le risque zéro d'un nouvel épisode d'influenza aviaire n'existe pas. Il faut apprendre à vivre avec ce risque potentiel. Aussi, chacun à son niveau : accouveurs, éleveurs, gaveurs, transporteurs, intervenants sur les élevages doit maintenir sur la durée, le niveau d'exigence en matière de biosécurité. La réussite ne peut être que collective ! »

Négociations actives

- Liaison permanente avec la DDSCPP, la DDTM et le Conseil Départemental : 35 réunions de travail et des centaines de communication téléphonique, participation aux cellules de crise hebdomadaires.
- Participation active aux côtés du CIFOG aux négociations avec le Ministère de l'agriculture sur les mesures mises en place et les modalités d'indemnisation en demandant des aides financières à la hauteur des pertes.
- Travail avec le CIFOG et l'ITAVI pour négocier le barème des indemnisations, à partir notamment des résultats économiques des fermes de références suivies par la Chambre d'agriculture



Formations biosécurité

680 agriculteurs et salariés ont participé aux **53 stages** sur la biosécurité que nous avons mis en place en collaboration avec les organisations de producteurs et les vétérinaires

Soutien aux éleveurs

- **Accompagnement des "éleveurs foyers"**, au plan psychologique mais aussi lors des expertises : contact individuel des 350 agriculteurs concernés pour expliquer le déroulement des procédures (abattage, nettoyage, désinfection, expertises)
- **Réalisation de 300 expertises de foyers** (palmipèdes et volailles) pour déterminer au cas par cas le montant des aides avant validation par la DGAL
- **Réponses** aux très nombreuses sollicitations individuelles de producteurs (appel de détresse, demandes techniques, liens avec l'administration pour le traitement des dossiers...)



Passage au logement collectif

Le logement collectif est devenu obligatoire au 1^{er} janvier 2016 pour tous les ateliers de gavage de palmipèdes.

Nous avons permis aux gaveurs d'anticiper ces changements en organisant **13 portes ouvertes** dans des ateliers équipés.

350 agriculteurs y ont participé.

Nous avons informé les gaveurs sur tous les aspects techniques et économiques à partir de données sur les différents modèles d'équipements (plaquette réalisée avec le Cepso) et des données des fermes de référence.

260 dossiers de demandes d'aides réalisés



16 MILLIONS D'AIDES OBTENUES AVEC L'AREA-PCAE



Le sas sanitaire, un investissement éligible aux aides de l'Area-Pcae

Financé par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département des Landes, ce programme d'envergure permet de **financer tous les projets de bâtiments et de logements des animaux ainsi que de mises aux normes des élevages.**

La Chambre d'agriculture anime et coordonne le dispositif avec les organismes de production, l'administration et le Conseil Départemental. 6 conseillers spécialisés réalisent des diagnostics environnementaux chez les éleveurs pour définir des projets d'amélioration et élaborent le dossier de demandes d'aides AREA-PCAE.

Les bénéficiaires doivent s'engager à respecter 10 mesures environnementales. **La Chambre d'agriculture est agréée** pour accompagner les agriculteurs dans cette démarche de certification AREA : réalisation de diagnostic de situation, visites d'audits pour s'assurer du maintien des engagements, mise en place de formations spécifiques.

En 2016, suite aux demandes de la profession agricole, le programme a été élargi au financement des aménagements de biosécurité des élevages de volailles et palmipèdes. En 2017, priorité a été donnée aux financements de bâtiments palmipèdes PAG.

900 dossiers Area animal instruits dont près de la moitié en 2016 pour des investissements de biosécurité en volailles et palmipèdes.

68% de dossiers en production de palmipèdes

21% en volailles

8% en bovins viande

16 millions d'aides pour les éleveurs landais dont **6** millions Conseil Régional et **4** millions du Conseil Départemental des Landes

Zone défavorisée

C'est fini !

Depuis 40 ans la Haute Lande, l'Armagnac et le Tursan étaient classés en zone défavorisée (ZD). Les agriculteurs de ces secteurs ont bénéficié principalement d'aides aux surfaces fourragères (prime ICHN), d'une DJA majorée et de prêts à taux bonifiés.

Suite à la remise en cause par l'Europe de la cartographie française des ZD, l'Etat a défini de nouveaux critères d'éligibilité.

Pendant 18 mois, nous avons travaillé avec la DDTM et négocié pour défendre le maintien des zones Armagnac et Tursan et l'ajout du secteur Sud Adour, compte tenu des spécificités de l'élevage dans ce secteur. Mais nous n'avons pas obtenu gain de cause.

Le département des Landes sera donc dorénavant le seul en France métropolitaine où aucune commune ne sera classée en zone défavorisée. Notre élevage landais sera doublement pénalisé : **perte de 500 000 € pour 115 éleveurs chaque année** et distorsion de concurrence par rapport à d'autres régions françaises classée en ZD.

Notre élevage landais de qualité méritait une meilleure prise en compte.



Chaque année, la Fédération départementale des Comices et la Chambre d'agriculture des Landes, avec le soutien du Conseil Départemental organisent **le concours départemental de l'élevage.**

300 animaux bovins, ovins, équins

70 éleveurs

Cette manifestation clôture la saison estivale de la dizaine de comices cantonaux.

Conseils techniques économiques

Notre conseil s'adapte à vos besoins

Nous avons réorganisé depuis l'automne 2016, notre dispositif de conseil d'entreprise dans chacune de **nos trois antennes** (Mont de Marsan, Hagetmau, Dax-Yzosse) pour mieux répondre à vos besoins tout en gagnant en compétences et optimisant le service rendu.

3 conseillers par antenne

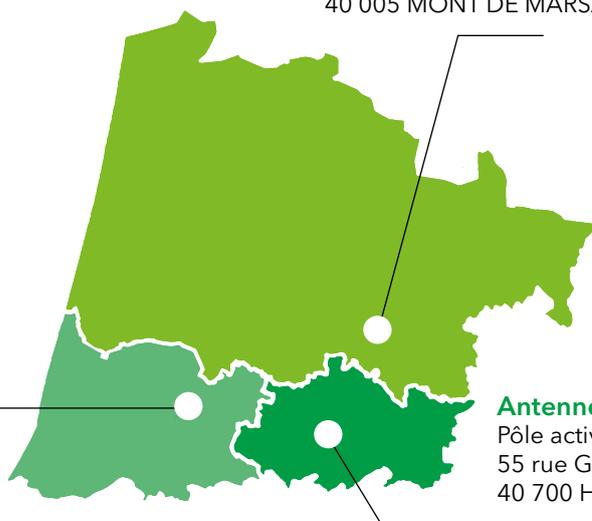
Concrètement chaque conseiller reste l'interlocuteur « généraliste » sur son secteur. Ainsi, celui que l'on appelle encore

souvent « le conseiller de secteur » reste votre référent pour la PAC, le GEDA, les marges, MesP@rcelles, le conseil au quotidien...

Mais pour davantage d'efficacité, certains conseillers sont plus spécialisés en **agronomie-environnement** (questions liées aux zones vulnérables, la réalisation du plan prévisionnel de fumure, les conseils en productions végétales...) et d'autres en **économie-gestion** (études de projets, conseil stratégique, appui à l'installation, organisation du travail...).



Antenne Yzosse
1030 route de Montfort
40 180 YZOSSE



Antenne Mont de Marsan
Cité Galliane - BP 279
40 005 MONT DE MARSAN CEDEX

Antenne Hagetmau
Pôle activités St Girons
55 rue Général Gilliot
40 700 HAGETMAU



Mes p@rcelles

Outil internet pour gérer son exploitation

Lancé par le réseau des Chambres d'agriculture, Mes P@rcelles, permet de gérer simplement son parcellaire et ses pratiques culturales sur internet. De façon simple et sécurisée, vous pouvez enregistrer vos pratiques et éditer les documents règlementaires (plan de fumure, dossier PAC, cahier phytosanitaire...).



Nous proposons des formations de prise en main de l'outil et assurons un accompagnement à l'utilisation pour les abonnés.

165 abonnés



Des visites d'essais sont organisées et les résultats des expérimentations sont transmis aux adhérents des GEDA.

Programme d'expérimentations diversifié

Nous mettons en place chaque année sur une vingtaine de sites d'expérimentations, un programme diversifié d'essais sur différents thèmes :

- **80 variétés de maïs** testées chaque année dont la moitié dans le cadre du réseau Arvalis
- **désherbage** sur maïs : réduction des doses, nouveaux produits, binage, désherbage mécanique, diminution de l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement) et des essais sur des adventices spécifiques (datura, lamourde...)
- indices de précocité, dates de semis en Sud Adour (essai en sec)
- **Innovation en maïs** : écartement de semis (twin rox, semis à 40, 60 cm) activateur de sol, hydro-détenteur, irrigation au goutte à goutte ...
- **couverts végétaux** : essais en interculture, valorisation animale, agronomique ou énergétique ; développement de la méthode MERCI (Méthode d'Estimation des Eléments Restitués par les Couverts Intermédiaires) ...
- maïs fourrage : essais variétés
- **diversification des productions** : densité de semis en blé, fertilisation du colza, désherbage du soja, variétés de tournesol ...
- **agriculture biologique** : essais variétés de maïs, soja, cultures nouvelles (quinoa, chanvre, miscanthus...)
- vigne : suivi des conservatoires de cépages landais (Baco, Baroque, Claverie)



Initiatives de GEDA

Chaque conseiller d'entreprise de la Chambre d'agriculture anime un ou plusieurs Groupes de Développement Agricole (GEDA) sur leur territoire.

Au-delà de l'implication des GEDA dans les GIEE et les expérimentations (p.11), les projets de méthanisation, les initiatives de ces groupes sont variées et permettent aux participants d'échanger sur leur métier et de partager les expériences. En voici quelques exemples :

A la découverte du semis direct

Une dizaine d'agriculteurs des GEDA d'Amou et Mugron intéressés par le semis direct, ont souhaité en savoir plus sur cette pratique et sur ses intérêts. Leur « conseillère agricole » a donc organisé des visites chez des agriculteurs gersois et landais ayant l'expérience de cette approche globale du système d'exploitation. Un an après, 5 agriculteurs ont « adopté » le semis direct et d'autres sont intéressés.

Rencontres à la ferme

Les agriculteurs du GEDA du Tursan ont voulu créer une occasion de rencontrer leurs voisins, qui souvent méconnaissent les réalités de l'agriculture, pour dialoguer et échanger sur les modes d'élevage, les pratiques culturales et la modernité du métier ;



Une centaine d'habitants du Tursan ont répondu à l'invitation des agriculteurs du GEDA pour venir découvrir les réalités de l'agriculture.

le tout dans un esprit de convivialité. Ils ont donc organisé, en 2016, une journée portes ouvertes pour les habitants du Tursan chez un éleveur laitier à Samadet, en associant à cette initiative les élèves de la Maison Familiale d'Aire.

Voyages d'études

Chaque année, plusieurs journées de visites sont proposées aux adhérents des GEDA. L'occasion de s'ouvrir l'esprit en allant voir ailleurs : visites d'exploitation de porcs en plein air aux Aldudes, des établissements Labat à Aire sur l'Adour, de Tom d'Aqui (tomates sous serre) à Parentis en Born, d'usine de déshydratation de luzerne en Espagne, voyage au Salon de l'agriculture et SIMA à Paris, ...

4 000 déclarations PAC

réalisées sur TéléPAC

de 2013 à 2018



Choisissez l'option « sécurité, simplicité, rapidité » avec notre appui personnalisé pour votre dossier PAC

Notre spécificité

Les références en marge brute

Chaque année, la Chambre d'agriculture collecte des données technico-économiques auprès de **400 agriculteurs** landais volontaires adhérents des groupes de développement GEDA et des réseaux de ferme de référence.

Ces données sont analysées de façon anonyme et permettent d'établir des marges brutes pour une quinzaine de productions végétales et animales.

Véritables références départementales reconnues, **elles sont utilisées par tous les acteurs du département** (banques, coopératives...) ainsi que pour le calcul des barèmes d'indemnisations.

Elles sont publiées dans le journal "Les 4 saisons" destiné aux adhérents des GEDA et de façon synthétique sur le site internet.

Ces données économiques permettent à chaque agriculteur de se situer et de **mesurer les marges de progrès possibles.**

PAC : une réforme fortement imPACtante

La mise en place de la PAC 2014 - 2020 s'est accompagnée d'une baisse des aides pour toutes les exploitations landaises, d'une complexification des mesures engendrant un besoin d'accompagnement pour les agriculteurs et d'une illisibilité complète dans les paiements qui génèrent des difficultés de trésorerie.

Au-delà de la période annuelle des dossiers de déclarations PAC, nous accompagnons au quotidien les agriculteurs pour faire les bons choix en cohérence avec les exigences de la PAC.

2013 :

- chiffrage de l'impact de la réforme sur la Ferme Landes : estimation à 12 millions d'euros de perte
- organisation d'un colloque à Amou sur les enjeux de la PAC pour l'agriculture landaise : présentation de simulations des pertes par système de production
- vote de motions en session pour une PAC plus juste, prenant en compte les modèles d'exploitations landaises qui produisent et transforment le maïs en productions animales.

2014 :

- organisation de **9 réunions** d'informations en janvier et février avec la participation de la DDTM - **600 participants**

2015 :

- organisation de 3 réunions d'information en mars - **200 participants**
- réalisation de **190 diagnostics** conseils pour savoir quelle stratégie adopter sur son exploitation par rapport à la diversification des cultures, la certification « maïs » et les SIE

2016 :

- vérification pour **380 agriculteurs** des Surfaces Non Agricoles définies par l'Administration

2017 - 2018 :

- vulgarisation des évolutions réglementaires (éléments topographiques, SIE, zones vulnérables, etc.)

Accompagnement des agriculteurs fragilisés

La Chambre d'agriculture aux côtés des organisations professionnelles agricoles est membre depuis l'origine, de « l'association pour l'accompagnement et le suivi des agriculteurs en difficulté » co-présidée par un représentant de la Fdsea et un représentant du Modéf.

Au contact du terrain, nos conseillers répondent aux sollicitations des agriculteurs fragilisés, analysent leur situation individuelle et trouvent, avec eux, les solutions les plus adaptées à leur contexte. Les agriculteurs sont ensuite orientés vers les procédures et conseils adaptés : procédure agriculteur en difficulté, RSA, accompagnement social, étalement des dettes, procédures judiciaires...

170 agriculteurs sont rencontrés en moyenne chaque année depuis 2013 ; un chiffre en augmentation compte tenu des intempéries, de l'influenza aviaire, des prix des céréales et de la crise bovine. Les situations rencontrées sont plus difficiles et plus compliquées à solutionner que par le passé.



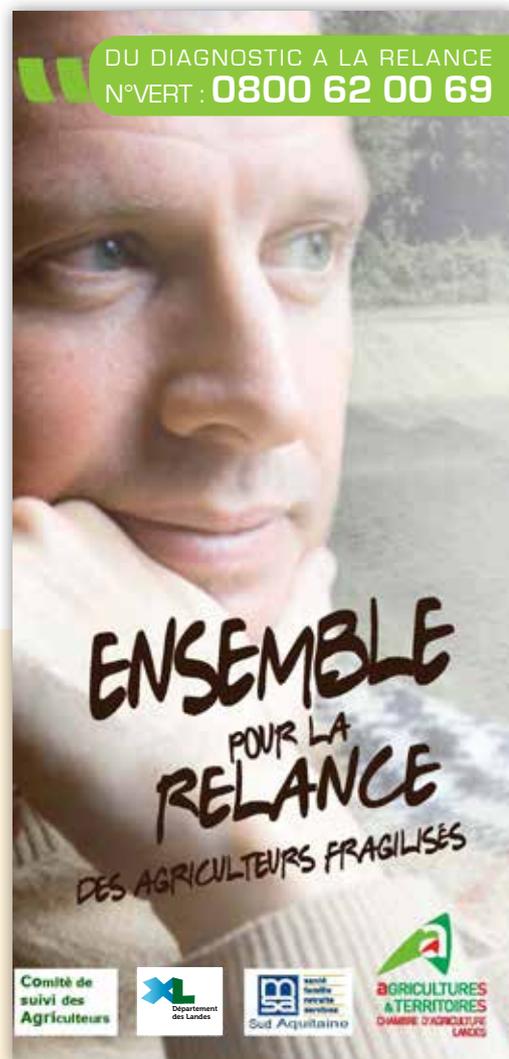
Bernard BERQUE,
agriculteur à Pontenx les Forges
et **Philippe LACAVE,**
agriculteur à Perquie,
co-présidents de l'association

« Les situations économiques des exploitations sont de plus en plus fragiles et dès qu'un problème social ou familial se greffe, on bascule vite dans une situation critique. C'est un atout d'avoir dans le département ce comité de suivi, à disposition de tous les agriculteurs qui ont besoin d'orientations et de conseils dans les moments difficiles. »

ERAF en préventif

Mis en place en 2013 par la MSA, le dispositif ERAF (Ensemble pour la Relance des Agriculteurs Fragilisés) a pour objectif principal de repérer et de venir en aide aux exploitants agricoles en situation de fragilité, avant que les difficultés ne soient avérées.

En contactant le numéro vert 0800 62 00 69, l'agriculteur bénéficie d'un accompagnement global, conduit conjointement par une assistante sociale et une conseillère de l'association, prenant en compte à la fois la situation personnelle et professionnelle du demandeur.



DU DIAGNOSTIC A LA RELANCE
N°VERT : 0800 62 00 69



Le concours annuel des eaux de vie des Bas Armagnac Landais se déroule désormais dans la zone de production (ici en 2014 au domaine d'Ognoas).

En lien avec le BNIA, 3 formations ont été mises en place pour le jury des dégustateurs.

Lutte contre la Flavescence dorée

Chaque année à l'automne, nous effectuons, en lien avec la FDGDON (voir p.11) des repérages de pieds atteints par la maladie et l'été des opérations de piégeage de l'insecte vecteur de la flavescence dorée. L'objectif est d'adapter en conséquence l'utilisation d'insecticides.

Restructuration du Vignoble

Deux plans de restructuration du vignoble ont été mis en place dans le Sud-Ouest depuis 2013. Il s'agit d'arracher et replanter pour améliorer la qualité du vin et s'adapter au goût du consommateur.

100
dossiers de demande
de subventions réalisés

260 ha restructurés
14% du vignoble landais

Viticulture

1 270 ha prospectés

375 pièges posés et suivis

8 000 ha ayant ainsi évités
un traitement insecticide

Formation

Arnaud TACHON, agriculteur à Luglon, vice-président de la commission formation

« 85% des participants sont satisfaits d'avoir participé à un stage proposé par la Chambre d'agriculture. Il est regrettable qu'encore trop d'agriculteurs viennent en stage par obligation car se former permet vraiment de prendre du recul par rapport à son quotidien ! »



Développement et diversification de l'offre

Le nombre de formations réalisées a fortement progressé depuis 2013. Il a atteint un record en 2016 : 1000 agriculteurs formés avec 80 stages. En effet, suite à la crise de l'influenza aviaire, notre réactivité a permis de mettre en place, avec les organismes de producteurs et les vétérinaires, 45 stages à la biosécurité.

Outre ces formations obligatoires (Certiphyto, certification Area agronomie-irrigation, hygiène et sécurité, biosécurité...) notre offre s'est diversifiée avec des thèmes tels que : projet collectif de vente directe, sécurité et intervention électrique, analyse de sol, transmission, semis direct, couverts végétaux, micro bénéfice agricole....

Nous adaptons chaque année notre catalogue formation en fonction des besoins exprimés par les agriculteurs, des réglementations, et des actions nouvelles conduites par la Chambre d'agriculture.

3 000 stagiaires formés dont :

650 au certiphyto (**60** stages)

550 certification Area (**55** stages)



Atelier pratique durant le stage « intervenir en sécurité sur une installation électrique »



MISSION
SERVICE
PUBLIC

Apprentissage

La Chambre d'agriculture est chargée dans le cadre d'une mission de service public de la vérification et de l'enregistrement de tous les contrats d'apprentissage des métiers agricoles (agriculture, jardins - espaces verts, maraîchage et pépinières, centres équestres, entreprises de travaux forestiers ou agricoles...).

Nous proposons aux jeunes et aux employeurs divers services d'information et d'assistance dans les démarches liées à l'apprentissage.

Pas assez de maîtres de stage

Compte tenu du manque de maîtres d'apprentissage pour répondre aux demandes des jeunes, des actions de communication auprès des employeurs ont été menées dans le cadre d'une démarche régionale de 2014 à 2016. Une convention a été signée entre la Chambre d'agriculture et l'ANEFA Landes, en juin 2018, pour renforcer la collaboration, sur les actions de promotion de l'emploi et la formation et tout particulièrement en matière d'apprentissage.



Depuis 2016, à la demande de la profession, le dispositif « **Pass Métiers agriculture** » a été mis en place en Nouvelle Aquitaine. C'est un **stage découverte de 1 à 5 jours**, pendant les vacances, ouvert aux étudiants, souvent en préalable d'un contrat d'apprentissage. La Chambre d'agriculture établit les conventions de stage.

730 contrats d'apprentissage enregistrés

40% niveau BEPA

25% niveau Bac Pro

20% niveau BTS

15% niveau supérieur

11 conventions de stage « Pass Métiers »

Territoires

ACCOMPAGNER LES PROJETS DE TERRITOIRE

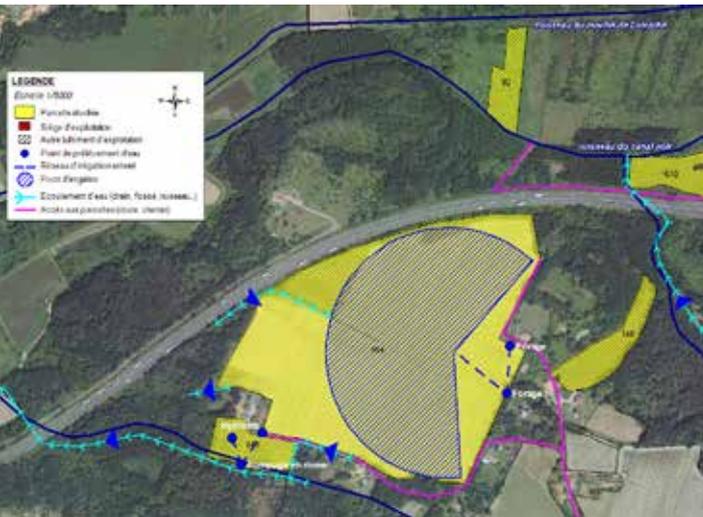
Dans le cadre de leur projet de PLUI, la Chambre d'agriculture a été sollicitée par les élus de plusieurs communautés de communes pour réaliser un diagnostic agricole et une étude de transmission/reprise des exploitations.

Diagnostiques agricoles

Ce type de diagnostic agricole met en valeur le poids économique de l'activité agricole et forestière d'un secteur. Il permet de faire prendre conscience aux élus, dans le cadre de leur projet d'urbanisme, de l'intérêt de **préserver le foncier agricole et forestier sur leur territoire**.

Concrètement, nous réunissons par commune ou groupe de communes, des agriculteurs référents territoriaux et des dé-

légués de conseils municipaux pour vérifier et compléter les informations dont nous disposons sur les exploitations du secteur. Nous établissons ensuite une photographie complète de l'activité agricole qui comprend le recensement et l'identification des exploitations : localisation, bâtiment d'élevage, plan d'épandage, irrigation... ainsi que diverses cartographies de ces données.



Exemple de cartographie réalisée pour un diagnostic agricole

Nos réalisations :

- Communauté des communes du **Pays d'Orthe** en 2016
- Communauté des communes de **Pouillon** en 2016
- Communauté d'agglomération du **Marsan** en 2017
- Communauté d'agglomération **Grand Dax** en 2017
- **MACS** (Maremne Adour Côte Sud) en 2017

Etude transmission reprise des exploitations

Cette étude permet aux élus d'avoir une visualisation des perspectives de libération du foncier et de transmission des exploitations agricoles dans les années à venir sur leur territoire.

Elle est basée sur la réalisation d'enquêtes auprès des agriculteurs de plus de 55 ans et sur un travail cartographique.

Elle complète un diagnostic agricole.

Notre expérience :

- Communauté des Communes **Landes d'Armagnac** (canton de Gabarret) en 2013
- Communauté des Communes du **Tursan** (canton de Geaune) en 2015
- Communauté des Communes des **côteaux de la Vallée des Luys** (canton d'Amou) en 2016
- Communauté d'agglomération **Grand Dax** en 2017

Notre expertise sollicitée

Autoroute A63

Les Autoroutes du Sud de la France (ASF) ont demandé la réalisation d'une **étude d'impact sur les exploitations agricoles**, du projet d'élargissement en deux fois trois voies de l'A63 entre Ondres et St Geours de Maremne. A partir des emprises définies par ASF, nous avons analysé en 2015, l'impact de l'élargissement sur l'assolement, l'irrigation, l'assainissement, et les prélèvements d'eau pour la dizaine d'exploitations concernées, en mixant rencontres sur le terrain et cartographie.

Nous avons également engagé des négociations avec ASF et Fra pour la détermination de bases d'indemnisation des préjudices subis par les propriétaires en fonction de la base aux négociations individuelles.

Projet de Tosse

En 2015, le syndicat mixte Landes Océanes présidé par Mr Emmanuel a signé une convention de prestations de services **d'expertises techniques** pour accompagner le maître du projet de pôle résidentiel et touristique à dominante agricole. Nous avons établi un rapport complet des activités agricoles des exploitations incluses dans le périmètre du projet, ainsi que des données économiques. Puis nous avons établi un protocole d'indemnisation des préjudices subis par les propriétaires. Trois exploitations avec des productions très spécialisées (asperges) ont été concernées pour une SAU de 35 ha.





Vincent LESPERON,
agriculteur à St Yaguen,
président de la
commission urbanisme

« L'enjeu du foncier sur ce département est important compte tenu du développement de la population mais aussi des infrastructures de transports, commerciales et de loisirs. Il nécessite un travail commun avec l'ensemble des parties concernées, qui se réalise au sein de la commission urbanisme, permettant de préserver les intérêts de l'agriculture et d'économiser le foncier. »

URBANISME : PRÉSERVATION DU FONCIER

Formation de référents territoriaux

Avec l'élaboration de plusieurs SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) sur le département, nous avons décidé à partir de 2014 de former des agriculteurs, pour devenir des référents en urbanisme dans le cadre de projets territoriaux. L'objectif est de leur permettre de **défendre au mieux les intérêts de l'agriculture** en maîtrisant les raisonnements et la mécanique de réalisation des documents d'urbanisme, les spécificités des zonages agricoles et forestiers ainsi que le contexte et le cadre législatif du droit de l'urbanisme.

30 référents formés

Avis sur les projets d'urbanisme

Personne publique associée pour l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales), la Chambre d'agriculture est consultée, pour avis, après approbation d'un projet d'urbanisme par les élus locaux.

Nous donnons cet avis en étant particulièrement vigilants sur la consommation des espaces agricoles et forestiers pour l'urbanisation.

84 avis favorables

26 avis défavorables donnés



terrain avec les agriculteurs et travail carto-

nce Domaine pour définir des protocoles
et les exploitants agricoles qui servent de

uelli a signé avec la Chambre d'agriculture
des exploitations concernées par le péri-
phérique de Tosse. Nous avons donc élaboré
dans le périmètre et évalué les incidences
s et de compensations foncières.
ges, maïs semence) sont potentiellement

A la CDPENAF

La Chambre d'agriculture est membre de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Tout projet qui consomme de l'espace agricole mais aussi des espaces forestiers ou naturels est soumis à **l'avis consultatif** de la CDPENAF, présidée par le Préfet.

Cette commission a aussi pour mission de procéder à un **inventaire des parcelles à valoriser** (friches) qui pourraient être réhabilitées pour retrouver des fonctions productives.

Nous participons de façon active aux réunions locales sur ce sujet en partenariat avec la DDTM et le Conseil Départemental des Landes.



Vérification sur le terrain des données cartographiques concernant les parcelles à valoriser

Compensation collective

Tout maître d'ouvrage projetant de réaliser des travaux, ouvrages ou aménagements susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'économie agricole doit dorénavant réaliser une étude des mesures dites de « compensation collective ». L'enjeu est de parvenir à une **consommation raisonnée et suivie des espaces agricoles**, ainsi qu'un impact moindre sur les filières en intégrant la doctrine « éviter, réduire, compenser ».

Depuis 2018, la Chambre d'agriculture s'engage dans les dossiers de compensation collective qui peuvent bénéficier à l'agriculture locale.

Exemple de compensation collective possible : après exploitation d'une gravière, valorisation de l'eau pour du soutien d'étiage à destination de l'irrigation.

Circuits courts

DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS À SAISIR

Forte implication de la Chambre d'agriculture dans le développement des circuits avec l'instauration de mode de commercialisation innovants.

Marie Hélène CAZAUBON, agricultrice à Montsoué, présidente de la commission tourisme

« La Chambre d'agriculture propose de nouveaux modes de commercialisation innovants tels que les MPP, le drive fermier, les magasins de producteurs ... »

Les agriculteurs en filière courte peuvent ainsi toucher et fidéliser de nouveaux clients qui ne viennent pas forcément dans nos fermes. Ces systèmes d'exploitation fonctionnent économiquement et sont ainsi confortés. Filière courte et filière longue sont ainsi devenues complémentaires dans le département. »



Plus 40 Marchés de Producteurs de Pays organisés chaque année

Composés uniquement de producteurs fermiers, ces marchés encadrés par une charte, privilégient le contact direct entre producteur et consommateur, le tout dans une ambiance festive. En moyenne **40 000 assiettes** sont servies chaque année. Cette formule, véritable moteur de dynamique locale, connaît un intérêt croissant de la part des municipalités et des offices de tourisme. 6 producteurs sur 10 obtiennent un retour direct en fidélisant de nouveaux clients souvent locaux (vente à la ferme, sur les marchés ...)

De la production à l'activité de traiteur

Plusieurs agriculteurs du réseau Bienvenue à la Ferme ont suivi la formation à l'hygiène et la restauration avant de s'associer pour participer à des activités de traiteur allant de l'apéritif au repas complet lors de diverses manifestations : assemblée générale des maires, journée de la transmissions, « Elevages et Terroirs » ...



Magasin de producteurs à Villeneuve de Marsan

De l'idée, jusqu'à la concrétisation du projet en 2016, la Chambre d'agriculture a accompagné le groupe d'agriculteurs impliqués dans ce projet. Très attachés à la relation avec la clientèle, ils accueillent à tour de rôle les clients dans leur boutique « O Champs ».

Ouverture du 1^{er} drive fermier départemental à Dax-Yzosse

Depuis 2016, 17 agriculteurs déjà impliqués dans la vente directe se sont engagés dans cette démarche initiée par la Chambre d'agriculture et Bienvenue à la Ferme.

Ce concept permet aux consommateurs de commander des produits fermiers 24h/24 sur le site www.drive-fermier.fr/dax et aux producteurs d'élargir leur clientèle.



4 salons fermiers Bienvenue à la Ferme

dans les stations balnéaires de la côte Landaise chaque été.



Bodéga fermière

installée aux fêtes de Dax depuis 2015.



Approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux

Chaque année, dans le cadre de la semaine du goût, une trentaine de communes landaises mettent à l'honneur les produits landais.



LES PRODUCTEURS EN UN CLIC AGRILocal40

La plateforme internet Agrilocal 40 a pour objectif de développer les circuits courts d'approvisionnement dans la restauration collective. Les producteurs landais peuvent ainsi répondre aux appels d'offre des collectivités, collèges, maisons de retraites. La Chambre d'agriculture est partenaire de cette initiative portée par le Conseil Départemental et accessible sur www.agrilocal40.com



Gîtes de France regarde à l'Ouest

La progression de l'activité des Gîtes de France dans les Landes s'est poursuivie depuis 2013 (+18%) principalement grâce au développement de son parc de Gîtes sur les secteurs littoraux.

La récente **ouverture d'une agence à Dax** a pour objectif de consolider les parts de marché sur la clientèle thermale et de dynamiser la recherche de nouveaux prospects tout en se rapprochant des propriétaires.

Nouvelle image des gîtes avec ce nouveau logo

L'ouverture déjà engagée vers de nouveaux réseaux de distribution doit permettre également de poursuivre la croissance des Gîtes de France vers des clientèles renouvelées, étrangères et toujours plus connectées.

Adhérer à Gîtes de France, c'est une solution pour les agriculteurs ou les propriétaires qui souhaitent valoriser leur patrimoine.



Inauguration de l'antenne des Gîtes de France à Dax le 1^{er} juin 2018. De g. à d. : Hervé BOUYRIE, président du Comité Départemental du Tourisme Landes, Dominique POMMAT, président national de Gîtes de France, Elisabeth BONJEAN, maire de Dax et Michel HERRERO, président de Gîtes de France Landes

680 gîtes



Promotion des produits

FAIRE DÉCOUVRIR LE MEILLEUR DES LANDES

L'association Qualité Landes a été créée par la Chambre d'agriculture et le Conseil Départemental pour promouvoir les produits de qualité et d'origine en regroupant les 7 filières concernées : asperges des sables des Landes, bœuf de Chalosse, canard fermier des Landes, floc de Gascogne et armagnac, kiwi de l'Adour, vin du Tursan, volailles fermières des Landes.

Participation au Sirha à Lyon

Une véritable vitrine des productions landaises présentées pour la 1^{ère} fois aux professionnels de la restauration et de l'hôtellerie lors de ce salon mondial en 2017.



Le stand Qualité Landes au Sirha



A Seignosse

1965 - 2015 : 50 ans du label rouge Poulet Fermier des Landes

Renforcement des opérations de communication par l'association volailles fermières des Landes à l'occasion de cet anniversaire avec un food truck remarqué qui a sillonné la côte durant l'été.

110 000 fans Facebook
soit **3,1 millions** de personnes atteintes

560 000 vues cumulées sur Youtube

Instauration d'un partenariat avec l'école Ferrandi

Depuis 2013, sensibilisation des étudiants à la qualité des produits landais afin que ces futurs grands chefs de la gastronomie deviennent de véritables ambassadeurs de nos productions sous signes officiels de qualité : participation des producteurs à des conférences au sein de l'école à Paris et Bordeaux, organisation de visites d'exploitations landaises...



Un producteur de kiwis de l'Adour devant les élèves futurs chefs

Forte présence sur les réseaux sociaux

avec l'émergence de facebook, youtube, twitter..., stratégie de communication intense sur ces réseaux avec notamment la publication de **100** vidéos.



30 émissions de TF1 "les petits plats en équilibre" ont été tournées dans les Landes pour donner envie de consommer les produits sous signe de qualité